



## Journée d'étude en hommage au Président Jean Massot et au Professeur Philippe Lauvaux

Conseil d'État, Salle d'Assemblée générale  
Paris  
Vendredi 27 septembre 2019

14 h 30 - 18 h 00

Accueil des participants à 14 h

### *Discours d'ouverture*

Bernard Stirn, Président de Section au Conseil d'État, Membre de l'Institut  
Dominique Hascher, Conseiller à la Cour de cassation, Président de la Société de Législation  
Comparée

### *L'hommage des juges*

15 h 10 - 16 h 30

Présidence : Jean-Paul Costa

« Le filtrage des pourvois en cassation »

Martine de Boisdeffre, Présidente de la section du rapport et des études du Conseil d'État,  
Présidente du Comité d'histoire du Conseil d'État et de la juridiction administrative

« Le filtrage des recours contentieux par les juridictions britanniques »

Sir Michael Tugendhat, Ancien juge à la High Court d'Angleterre et du Pays de Galles

« La CEDH et les Constitutions nationales »

Jean-Paul Costa, Ancien Président de la Cour européenne des droits de l'homme  
Président de l'Institut international des droits de l'homme- Fondation René Cassin

### *L'hommage des universitaires*

16 h 30 - 17 h 50

Présidence : Aurélien Antoine

« La Constitution de 1958 et le droit de l'UE »

Baptiste Bonnet, Professeur à l'Université Jean-Monnet Saint-Étienne / Université de Lyon,  
Doyen de la Faculté de Droit de Saint-Étienne.

« Une invention doctrinale de Philippe Lauvaux : la notion de parlementarisme dualiste  
renouvelé »

Armel le Divellec, Professeur à l'Université Paris II Panthéon-Assas

« L'impensé français du parlementarisme »

Tanguy Pasquier-Briand, Professeur à l'Université Paris-Saclay, Université d'Évry Val d'Essonne

*Propos conclusifs*

Aurélien Antoine, Professeur à l'Université Jean-Monnet Saint-Étienne, Président de la Section de droit constitutionnel de la Société de Législation Comparée

Inscription obligatoire dans la limite des places disponibles avant le **24 septembre** auprès de :  
emmanuelle.bouvier@legiscompare.com

La participation à ce colloque est gratuite  
Merci de vous munir d'une pièce d'identité.

Conférence validée au titre de la formation continue des avocats.